

OFFRE ACTIFS UNESCO

CONTACT -> Alain Bouquet email : abouquet@dynafi.fr / tél : 01 48 01 95 54

En collaboration avec le STU, nous vous proposons nos offres mutuelles santé gérées par ExpaTPA et assurées par la MGEN, 1ère mutuelle française. Elles sont spécifiques aux salariés de l'Unesco en complément de la Caisse de l'Assurance Maladie de l'Unesco et de la Sécurité Sociale.

Nous vous proposons 2 contrats au choix:

Carence : Si vous n'êtes pas assuré (e) préalablement, un délai de carence sera maintenu 3 mois pour les soins et 1 an pour l'optique. Si vous avez une mutuelle précédemment sans interruption, les délais de carence seront abrogés. Pour les salariés arrivant de l'étranger, sur justificatif, les carences pourront être également abrogées sur demande.

Contrat 1: contrat n° 1200050SNN

Limite d'âge à la souscription : 60 ans

Quelques exemples de prise en charge (dans le monde entier):

- **en dentaire** nous allons jusqu'à 100% du remboursement de la CAM*. Pour une couronne dentaire facturée 1000€, vous serez intégralement remboursé(e) ;
- **en optique**, nous venons en complément de la CAM* jusqu'à 100€ pour la monture et 200€ par verre, chirurgie réfractive 500€/œil, 150€/an pour les lentilles ;
- **pharmacie** remboursée par la CAM, vous êtes remboursé (e) à 100%;
- **en hospitalisation**, chambre particulière prise en charge à hauteur de 86€/jour en complément de la CAM (max 50€/jour), honoraires hospitaliers jusqu'à 100% du montant versé par la CAM;
- **médecine douce**, nous remboursons 3 séances par an à hauteur de 168€;
- en **consultation**, nous remboursons en complément de la CAM jusqu'à 20€;
- vous serez remboursé(e), au total, jusqu'à 26€ /séance auprès d'un **kinésithérapeute**;
- **frais d'obsèques**: 3428€;
- **actes de prévention** ** ;

Cotisation mensuelle et évolution tarifaire 2022: **68.64€/adulte et 52€/enfant**, gratuité à partir du 3ème enfant, quel que soit votre âge jusqu'à 65 ans. A partir de 65 ans la cotisation augmente à **131.04€/adulte, tarif maintenu quel que soit votre âge après**.

Contrat 2 : contrat n° 1200072SNN **NOUVEAU (renforts dépassements honoraires en consultations et en hospitalisation)**

Limite d'âge à la souscription : 65 ans

Quelques exemples de prise en charge (dans le monde entier):

- **en dentaire** nous allons jusqu'à 100% du remboursement de la CAM*. Pour une couronne dentaire facturée 1000€, vous serez intégralement remboursé(e) ;
- **en optique**, nous venons en complément de la CAM* jusqu'à 100€ pour la monture et 200€ par verre, chirurgie réfractive 500€/œil, 150€/an pour les lentilles ;
- **pharmacie** remboursée par la CAM, vous êtes remboursé (e) à 100%;
- **en hospitalisation**, chambre particulière prise en charge à hauteur de 86€/jour en complément de la CAM (max 50€/jour), honoraires hospitaliers jusqu'à **300%** du montant versé par la CAM;
- **médecine douce**, nous remboursons 3 séances par an à hauteur de 168€;
- en **consultation**, nous remboursons en complément de la CAM jusqu'à **50€**;
- vous serez remboursé(e), au total, jusqu'à 26€ /séance auprès d'un **kinésithérapeute**;
- **frais d'obsèques**: 3428€;
- **actes de prévention**** ;

Cotisation mensuelle et évolution tarifaire 2022 : **cotisation en fonction de l'âge et évolue au fil des années par tranche d'âge. Gratuité à partir du 3^{ème} enfant.**

âge	Tarif mensuel
Enfant <=25 ans	41,00 €
Adulte <=30 ans	55,00 €
31-40 ans	65,00 €
41-50 ans	75,00 €
51-60 ans	85,00 €
61-65 ans	104,00 €
66-70 ans	144,00 €
71-75 ans	164,00 €
76-80 ans	178,00 €
+81 ans	178.00€

***article 4.3.5 du règlement CAM :** « une personne assurée qui, au cours d'une année civile donnée, a épuisé la totalité de ses plafonds annuels est habilitée à recevoir un remboursement supplémentaire équivalent à la partie non utilisée du plafond de l'année précédente » :

->**En dentaire**, si vous n'utilisez pas votre forfait CAM l'année précédente, vous aurez une capacité de remboursement CAM+MGEN jusqu'à 3000€ l'année suivante.

->**En optique**, si vous n'utilisez pas votre forfait CAM l'année précédente, vous aurez une capacité de remboursement CAM+MGEN jusqu'à 900€ l'année suivante

**** préventions :** certains actes de prévention sont pris en charge par la MGEN :

- Le scellement prophylactique des puits, sillons et fissures sur les 1ère et 2ème molaires permanentes des enfants avant leur 14ème anniversaire à raison d'une fois par dent,
- Un détartrage annuel complet, effectué en 2 séances maximum,
- Un bilan de langage oral et/ou un bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit pour les enfants de moins de 14 ans, à condition qu'il s'agisse d'un 1er bilan,
- Le dépistage de l'hépatite B,
- Le dépistage, une fois tous les 5 ans, des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour les actes d'audiométrie tonale et/ou vocale (dans le bruit ou avec tympanométrie),
- L'acte d'ostéodensitométrie osseuse remboursable par la Sécurité Sociale française (pour les femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans),
- Les vaccins suivants : Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite (à tous âges) ; Coqueluche (avant 14 ans) ; Hépatite B (avant 14 ans) ; BCG (avant 6 ans) ; Rubéole pour les adolescent qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant ; Haemophilus influenzae B ; Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois

Choisissez le contrat, je vous adresserai ensuite :

- la liasse d'affiliation avec : bulletin d'adhésion-fiche standardisée d'information (IPID)-notice sur le traitement de vos informations personnelles-tableau des garanties-modalités de remboursement;
- un mandat sepa pour les prélèvements;
- les conditions générales;
- fiche de devoir de conseil;

Pour la souscription, les pièces demandées, à transmettre par email ou par courrier, sont:

- photocopie de la carte MSH et/ou attestation d'ouverture de droit sécu;
- photocopie pièce d'identité ;
- votre RIB;
- bulletin d'adhésion et mandat sepa complétés et signés;
- fiche de devoir de conseil complétée et signée;
- certificat de radiation de votre précédente mutuelle le cas échéant ;

Gestion de vos remboursements : pour vos remboursements, privilégiez l'envoi de vos demandes de remboursement et de vos copies de factures* via votre espace personnel **Expatpa**. Elles seront traitées plus rapidement.

Vous pouvez également, si votre espace personnel n'est pas disponible, envoyer vos décomptes MSH et factures par email à contact@expatpa.com.

**Pensez à conserver une copie de vos factures et prescriptions en cas de demande de ExpaTPA.*

Vous bénéficierez d'un espace personnel pour suivre vos remboursements sur le lien **vyv.expatpa.com**. Au moment de votre adhésion, vous recevrez un lien pour la mise en route de votre espace. Pour les adhérents hors UE, les cotisations pourront également être réglées par carte bancaire via votre espace Expatpa.

Vous pouvez contacter un conseiller au **01 76 41 04 60**.

Dans cette attente, je reste à votre disposition.

Bien à vous,